



Politique amendée de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire



Adoptée le : 12 décembre 2016
Amendée le : 16 avril 2018

(résolution no 16-12-0469)
(résolution no 18-04-0128)

Table des matières

Préambule	1
Objectif de la Politique	1
Critère d’admissibilité	1
Responsabilités du locataire	1
Règlements du centre communautaire	1
Modalités de réservation	1
Priorité de location	1
Acompte	1
Réservation de salle	1
Vestiaire	1
Horaire de location	1
Annulation	1
Révocation ou suspension du contrat de location	1
Gestion des clés	1
Capacité maximale	1
Services aux organismes	1
Salles réservées aux organismes	1
Salles gratuites	1
Exception	1
Tarification spéciale	1



Préambule

La Ville de Saint-Rémi met des espaces locatifs à la disposition des organisations tant publiques que privées ainsi que des personnes qui désirent y tenir des formations, des cours, des réunions, des rencontres ou des activités spécifiques.

Objectif de la Politique

Présenter les critères d'admissibilité à la location, la responsabilité du locataire et les conditions de location, ainsi que les directives pour la location de salle.

Critère d'admissibilité

Toute organisation tant publique que privée, de même que tout individu de 18 ans et plus, peut effectuer une demande de location de salles à condition de s'engager à respecter la politique de location.

Responsabilités du locataire

- Le locataire doit désigner une personne responsable du processus relié à l'utilisation des espaces locatifs, celui-ci devra remplir le *formulaire de demande de location* et fournir ses coordonnées complètes.
- Le locataire est responsable de s'assurer du respect des consignes et de la réglementation.
- Il est de la responsabilité du locataire de se procurer un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente ou le service de boissons alcoolisées. Les citoyens peuvent maintenant remplir un formulaire électronique et effectuer un paiement en ligne pour le permis de réunion. Pour informations www.racj.gouv.qc.ca, section (Services en ligne - Permis de réunion).
- Lorsque nécessaire, il est de la responsabilité du locataire de se procurer un permis de vente de nourriture auprès du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (www.mapaq.gouv.qc.ca).
- Il est de la responsabilité du locataire de déclarer toute utilisation de musique lors sa réception et d'en payer les droits de licence en fonction de la capacité de la salle. Le tarif varie que l'événement se tienne avec ou sans danse.
- Le locataire s'engage à respecter une norme raisonnable concernant le niveau de bruit pendant la durée de l'activité.
- Le locataire doit veiller au respect des règlements qui s'appliquent en vertu de la *Loi sur le tabac* dans les bâtiments publics.
- Avant de quitter les lieux, le locataire doit remettre le ou les locaux dans un état convenable. Dans le cas de bris, de détérioration des locaux ou du matériel et dans le cas de disparition de matériel, la procédure suivante s'applique: le locateur procédera à l'entretien et fera parvenir une facture au locataire pour couvrir les dépenses encourues.
- Le locateur se dégage de toute responsabilité concernant le vol des objets ou des équipements fournis par le locataire à l'intérieur des locaux. Le locataire demeure le seul responsable des bris et pertes encourus par les participants à son activité.
- Le locataire est responsable de la sécurité de son groupe et il dégage le locateur de toute responsabilité en cas de vol, de pertes de biens et de blessures ou tout autre accident qu'aurait pu subir l'utilisateur ou une personne participant à l'activité.
- En signant le contrat de location, le locataire s'engage à confirmer qu'il est informé qu'il y a des caméras de surveillance dans tous les corridors.

Règlements du centre communautaire

- Il est strictement défendu de fumer à l'intérieur des locaux du centre communautaire.
- Il est strictement interdit d'entreposer quelque nourriture que ce soit à l'intérieur de la salle.
- Le locataire devra vider et nettoyer la salle de tout objet après la tenue de l'activité.
- Le locataire a la responsabilité d'effectuer la gestion des déchets, résidus et autres éléments utilisés lors de l'activité. Le locataire doit fermer les sacs de poubelles après son événement et les regrouper tous ensemble.
- Si le locataire utilise les services de fournisseurs de services, il doit s'assurer que le matériel soit récupéré le jour même de l'activité.
- Lors de l'aménagement de la salle, le locataire doit s'assurer de ne pas traîner les chaises, les tables et surtout les plateformes en métal; ce qui laisse des marques sur le plancher. À la fin de la soirée, le locataire laisse les tables et chaises sur place; le concierge s'occupe de les nettoyer et de les replacer.
- Il est strictement interdit de perforer, de clouer, d'apposer du ruban adhésif ou des punaises sur les murs, les plafonds et les planchers des lieux de location; la gommette peut toutefois être utilisée.
- Les usages suivants sont strictement défendus: les confettis, les chandelles, la fumée artificielle et les bonbonnes de gaz propane à l'intérieur des bâtiments ainsi que les appareils de cuisson portatifs.
- Le locataire devra défrayer les dépenses encourues à la suite du non-respect des usages défendus.
 - Coût pour malpropreté excessive après un événement : 200 \$
 - Coût pour l'usage de confettis : 200 \$
 - Coût pour l'usage de ruban adhésif ou broche sur les murs, plafonds, planchers et tables : 300 \$
 - Coût pour la création de fumée artificielle risquant de déclencher le système de protection contre l'incendie : 500 \$.
- Le locataire ne pourra en aucun temps sous-louer ou prêter les locaux loués, ni les utiliser en dehors des heures stipulées à son contrat.
- Les activités s'adressant à une clientèle de moins de 18 ans doivent être supervisées par des adultes.

Modalités de réservation

Un formulaire de demande de location est disponible en ligne sur le site Internet de la Ville au www.ville.saint-remi.qc.ca. Il est aussi possible de téléphoner à la Ville de Saint-Rémi pour connaître les disponibilités des salles. Une fois la réservation effectuée, le locataire dispose de deux jours ouvrables pour effectuer son acompte. Le locateur se réserve le droit de refuser une demande de location jugée incompatible ou en conflit avec les finalités de l'organisation.

Priorité de location

Les demandes de locations seront traitées sous le principe du premier arrivé, premier servi. La Ville de Saint-Rémi n'acceptera aucune réservation faite à plus de dix-huit (18) mois à l'avance.

Acompte

Afin de garantir la réservation, un acompte en argent comptant ou en chèque est exigé à la signature du contrat de location de salle. Ce montant équivaut à 20% de la valeur totale du contrat. Au moment de la réservation, le locataire dispose de deux jours pour effectuer le paiement sans quoi la réservation se verra automatiquement annulée. De plus, aucun acompte n'est exigé à un organisme reconnu dans le cadre de ses activités récréatives régulières, qu'elles soient hebdomadaires ou mensuelles, effectuées pour une réservation du lundi au jeudi.

Réservation de salle

Le locataire doit acquitter le solde de sa location plus toutes taxes au moment de la collecte des clés. Le coût de location comprend les frais de conciergerie.

Vestiaire

Chaque vestiaire est en location au coût de 50 \$ par jour. La gestion de celui-ci est à la responsabilité du locataire. Un vestiaire mobile gratuit peut également être mis à la disposition des locataires sur demande.

Lorsqu'il s'agit d'une location gratuite par un organisme reconnu ou dans le cadre d'une campagne de financement, la réservation du vestiaire est gratuite. Le locataire voit à l'opération de celui-ci.

Horaire de location

L'horaire régulier des locations de salles est de 8 heures à 2 heures du matin. Cet horaire peut être ajusté au besoin.

Annulation

Advenant l'annulation du contrat par la municipalité, les frais de location et de l'acompte sont remboursés.

En cas d'annulation par le locataire :

- à plus de 6 mois de l'occupation prévue : 100 % de l'acompte est remboursé;
- entre 3 à 6 mois de l'occupation prévue : 75 % de l'acompte est remboursé;
- entre 1 à 3 mois de l'occupation prévue : 50 % de l'acompte est remboursé;
- à moins d'un mois de l'occupation prévue : aucun remboursement n'est possible.

Lorsque le locataire effectue un changement à la date ou une modification à sa réservation, des frais administratifs de 25 \$ lui sont facturés.

Révocation ou suspension du contrat de location

Tout contrat de location peut être suspendu ou révoqué sans préjudice en cas de force majeure, incluant les bris de tuyauterie ou de chauffage.

Gestion des clés

Les clés d'accès seront remises au locataire en personne sous réserve que le paiement total du tarif de location ait été perçu. Pour ce faire, il est nécessaire que le locataire se présente au bureau d'accueil du Service des loisirs durant les heures d'ouverture. Dès que le contrat prend fin, les clés doivent être remises dans le dépôt à clés prévu à cet effet.

Capacité maximale

Les utilisateurs doivent en tout temps respecter la capacité maximale des salles louées ou prêtées soit:

Salle	Capacité en conférence	Capacité en souper
Jupiter & Saturne	650 personnes	500 personnes
Jupiter	400 personnes	250 personnes
Saturne	225 personnes	150 personnes
Neptune	125 personnes	80 personnes
Vénus	60 personnes	50 personnes
Desjardins & Dorais	600 personnes	500 personnes
Desjardins	280 personnes	175 personnes
Dorais	350 personnes	175 personnes
Orchidée	40 personnes	20 personnes
Jonquille	50 personnes	30 personnes
Tulipe	40 personnes	20 personnes

Services aux organismes

Salles réservées aux organismes

Les salles Orchidée, Jonquille et Tulipe sont réservées en priorité aux activités de la Ville et sont gratuites pour les organismes reconnus et les écoles sur le territoire de la municipalité.

Salles gratuites

Les organismes reconnus par la Ville, ainsi que les trois (3) écoles sur le territoire de la municipalité ont droit à la location de deux salles gratuites par année à l'exclusion des dates se situant entre le 15 novembre et le 15 janvier. À noter que lorsque le rideau des grandes salles est ouvert, cela correspond tout de même à deux salles. Les autres locations des organismes sont tarifées selon la tarification en cours.

Exception

Les Chevaliers de Colomb peuvent profiter d'une location gratuite dans le cadre de leur dépouillement d'arbre de Noël qui se tient habituellement le 3^e dimanche de décembre. Les salles prêtées pour les collectes de sang et les campagnes de vaccinations sont gratuites.

Tarifification spéciale

- Location des salles Jupiter et Saturne le dimanche matin par les Chevaliers de Colomb pour les déjeuners au profit des organismes : 25 \$.
- Location des salles Jupiter et Saturne pour la tenue du Bingo hebdomadaire le mardi au profit des organismes : 50 \$.

GRILLE DES COÛTS DE LOCATION DES SALLES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Tarifification spéciale pour les résidents de Saint-Rémi

Jupiter	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$	340 \$	340 \$
Funérailles résident	180 \$	180 \$	180 \$	180 \$	180 \$	180 \$	180 \$

Saturne	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	225 \$	225 \$
Funérailles résident	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$

Jupiter & Saturne	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	375 \$	375 \$	375 \$	375 \$	375 \$	565 \$	565 \$
Funérailles résident	330 \$	330 \$	330 \$	330 \$	330 \$	330 \$	330 \$

Desjardins	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	275 \$	275 \$
Funérailles résident	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$

Dorais	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	275 \$	275 \$
Funérailles résident	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$

Desjardins & Dorais	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	380 \$	380 \$	380 \$	380 \$	380 \$	380 \$	380 \$
Funérailles résident	320 \$	320 \$	320 \$	320 \$	320 \$	320 \$	320 \$

Neptune	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	90 \$	90 \$	90	90	90 \$	120 \$	120 \$
Funérailles résident	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$
Bloc de 4 heures		60 \$	60 \$	60 \$	60 \$		

Vénus	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	75 \$	75 \$

Jonquille	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 à 2 heures		40 \$	40 \$	40 \$	40 \$		
3 heures		60 \$	60 \$	60 \$	60 \$		
4 heures		80 \$	80 \$	80 \$	80 \$		
Journée complète	75 \$					75 \$	75 \$

Orchidée	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 à 2 heures		40 \$	40 \$	40 \$	40 \$		
3 heures		60 \$	60 \$	60 \$	60 \$		
4 heures		80 \$	80 \$	80 \$	80 \$		
Journée complète	75 \$					75 \$	75 \$

Tulipe	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 à 2 heures		40 \$	40 \$	40 \$	40 \$		
3 heures		60 \$	60 \$	60 \$	60 \$		
4 heures		80 \$	80 \$	80 \$	80 \$		
Journée complète	75 \$					75 \$	75 \$

Location du Centre communautaire	1600 \$ par jour
---	------------------

Tarifcation spéciale pour les résidents de Saint-Rémi

Nom de la salle	Tarifs de la Socan	
	Sans danse	Avec danse
Jupiter	29.56 \$	59.17 \$
Saturne	29.56 \$	59.17 \$
Jupiter & Saturne	61.69 \$	123.38 \$
Neptune	20.56 \$	41.13 \$
Vénus	20.56 \$	41.13 \$
Desjardins	29.56 \$	59.17 \$
Dorais	29.56 \$	59.17 \$
Desjardins & Dorais	61.69 \$	123.38 \$
Jonquille	20.56 \$	41.13 \$
Orchidée	20.56 \$	41.13 \$
Tulipe	20.56 \$	41.13 \$

Location d'équipement	Tarifs
Ensemble de fils (HDMI et audio)	20 \$
Micro	30 \$
Projecteur	50 \$
Vestiaire	50 \$

Un rabais de 50% est offert sur la 6^e location de salle. Dans le cas où un locataire prend plusieurs salles différentes dans une même année, le rabais s'applique sur la salle la moins chère.

Tarifs réguliers

Jupiter	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	450 \$	450 \$
Funérailles	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$

Saturne	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	300 \$	300 \$
Funérailles	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$

Jupiter & Saturne	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	750 \$	750 \$
Funérailles	440 \$	440 \$	440 \$	440 \$	440 \$	440 \$	440 \$

Desjardins	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	365 \$	365 \$
Funérailles	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$

Dorais	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	365 \$	365 \$
Funérailles	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$

Desjardins & Dorais	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	730 \$	730 \$
Funérailles	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$

Neptune	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	160 \$	160 \$
Funérailles	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$
Bloc de 4 heures		60 \$	60 \$	60 \$	60 \$		

Vénus	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$	100 \$	100 \$

Jonquille	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 à 2 heures		40 \$	40 \$	40 \$	40 \$		
3 heures		60 \$	60 \$	60 \$	60 \$		
4 heures		80 \$	80 \$	80 \$	80 \$		
Journée complète	100 \$					100 \$	100 \$

Orchidée	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 à 2 heures		40 \$	40 \$	40 \$	40 \$		
3 heures		60 \$	60 \$	60 \$	60 \$		
4 heures		80 \$	80 \$	80 \$	80 \$		
Journée complète	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$

Tulipe	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 à 2 heures		40 \$	40 \$	40 \$	40 \$		
3 heures		60 \$	60 \$	60 \$	60 \$		
4 heures		80 \$	80 \$	80 \$	80 \$		
Journée complète	100 \$					100 \$	100 \$

Location du Centre communautaire	1600 \$ par jour
---	------------------

Tarifs réguliers

Nom de la salle	Tarifs de la Socan	
	Sans danse	Avec danse
Jupiter	29.56 \$	59.17 \$
Saturne	29.56 \$	59.17 \$
Jupiter & Saturne	61.69 \$	123.38 \$
Neptune	20.56 \$	41.13 \$
Vénus	20.56 \$	41.13 \$
Desjardins	29.56 \$	59.17 \$
Dorais	29.56 \$	59.17 \$
Desjardins & Dorais	61.69 \$	123.38 \$
Jonquille	20.56 \$	41.13 \$
Orchidée	20.56 \$	41.13 \$
Tulipe	20.56 \$	41.13 \$

Location d'équipement	Tarifs
Ensemble de fils (HDMI et audio)	20 \$
Micro	30 \$
Projecteur	50 \$
Vestiaire	50 \$

Un rabais de 50% est offert sur la 6^e location de salle. Dans le cas où un locataire prend plusieurs salles différentes dans une même année, le rabais s'applique sur la salle la moins chère.